

**DOSSIER DE SOLLICITATION POUR UNE DEMANDE DE  
RACCORDEMENT INDIVIDUEL GERÉE PAR LA RET POUR  
UNE INSTALLATION COMPRISE ENTRE 36 kVA et 250 kVA  
(Particulier, professionnel ou collectivité)**



8 Voie Eugène Fournier-Bidoz  
74230 – THÔNES  
☎ 04 50 32 17 17

Création : Octobre 2014 V.1  
Version : Septembre 2023 V.4

Nombre de pages : 5

FOR-TECH-047

- **Détail de la dernière mise à jour :**

- Ajout de renseignement adresse mail
- Modification de mise en page

- **Documents associés et annexes :**

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de raccordement.

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à compléter pour formaliser la demande.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur de la RET d'effectuer l'étude de raccordement de l'installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Ce formulaire est à adresser à nos services accompagné de tous les justificatifs demandés en page 2 .

La précision et la complétude des informations transmises conditionnent le délai de réponse de nos services.

Une demande trop imprécise risque de ne pas être exploitable en l'état et nécessitera une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces, par mail à l'adresse [guichet-raccordement@ret.fr](mailto:guichet-raccordement@ret.fr).

A réception de la demande, vous recevrez un mail mentionnant la prise en compte du dossier et vous indiquera la marche à suivre.

## GUIDE POUR REALISER UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DEFINITIVE

### ETAPE 1 : Emission de la demande :

Le formulaire comprend les pièces jointes énumérées dans l'encadré ci-dessous.

Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par les services.

Dès le dossier considéré comme complet, un accusé de réception vous sera envoyé en vous indiquant qu'un chargé d'affaires sera affecté à votre dossier.

**!/ \ AUCUN DEVIS NE SERA REALISE DE TYPE "CHIFFRAGE" POUR JUSTIFIER UN FUTUR PROJET, LA RET NE REALISE PAS D'ETUDE EXPLORATOIRE.**

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière (PTF) pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire dûment complété (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électrique*), **accompagné obligatoirement** :

- **D'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle** disponible sur le site : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)
- **Du plan de masse concernant votre projet** avec indication de l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle et du panneau de comptage
- **D'une copie de l'autorisation d'urbanisme accordée** (*permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...*) si votre projet y est soumis, **ou une autorisation de votre commune** dans les autres cas (*autorisant les nouveaux raccordements*)
- Le cas échéant **une copie du mandat ou de l'autorisation du tiers représentant le demandeur**
- (Recommandé) une photo du terrain à raccorder avec implantation souhaitée des coffrets
- Si vous êtes un professionnel (*SCI, SARL, GAEC, etc...*), joindre **l'attestation éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité** disponible via notre site internet [www.ret.fr](http://www.ret.fr)

**SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.**

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

REGIE D'ELECTRICITE DE THÔNES  
SERVICE RACCORDEMENT  
8 VOIE EUGENE FOURNIER-BIDOZ – BP 30  
74230 – THÔNES

Ou par courrier électronique à : [guichet-raccordement@ret.fr](mailto:guichet-raccordement@ret.fr)

### ETAPE 2 : Réception d'une Proposition Technique et Financière (*devis accompagné des conditions particulières*).

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation d'une visite terrain par le chargé d'affaires, afin que celui-ci réalise son étude technique et électrique ainsi que l'analyse et l'application des textes juridiques en vigueur (*notamment le Code de l'énergie et autres prescriptions réglementaires*).

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier (*accusé de réception envoyé par mail*). Le délai de réalisation de la PTF est de **maximum de 6 semaines lorsqu'il y a une extension de réseau BT**. Le délai de validité de la PTF est de 3 mois, celle-ci détaille les travaux à la charge de la RET et ceux à la charge du demandeur.

**!/ \ Sans validation de votre part durant les 3 mois de validité de la PTF, votre demande sera automatiquement classée sans suite.**

### ETAPE 3 : Réalisation des travaux.

Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et des conditions particulières éventuelles, réception de l'ensemble des documents demandés (Consuel, AAT, Fiche souscription choix acheminement, document type 2 et autres documents demandés par le chargé d'affaires en lien avec la spécificité de votre projet), les travaux peuvent être programmés par la RET.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE COMPRISE ENTRE 36 KVA ET 250 KVA (Basse Tension)

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire .....

EDL : .....

DEMANDEUR		<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) Société (si professionnel)		
N° de SIRET (si "professionnel/Société")		
Coordonnées du Demandeur	Nom de l'interlocuteur	
	Adresse complète	
	Téléphone	/
	E-mail	
Coordonnées pour envois des devis / factures liées au raccordement  <i>(À compléter si différent des coordonnées du demandeur)</i>	Nom de l'interlocuteur	
	Adresse complète	
	Téléphone	/
	E-mail	

### LOCALISATION DU SITE A RACCORDER

Commune : .....

N° et section parcelle : .....

Adresse exacte : .....

### DATE ECHEANCE DU PROJET

A titre indicatif, date souhaitée de mise en service : .....

**AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT** (*production, consommation*) :

Oui

Non

Si oui, préciser : .....

## INSTALLATION OBJET DE LA DEMANDE

La demande de raccordement concerne :

- Une nouvelle installation .....  
 ↪ (Préciser l'usage de l'installation : bâtiment collectif, local professionnel, commerce, etc...)
- Habitat collectif (préciser le nombre de logements): .....  
 ↪ /!\ SI COLLECTIF **DE PLUS DE 2 LOGEMENTS**, **MERCI DE COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT GROUPE** disponible via notre site internet [www.ret.fr](http://www.ret.fr)
- La modification d'un raccordement existant : préciser .....  
 ↪ Référence EDL/PDS ..... (l'EDL/PDS figure sur votre facture)  
 Type de contrat (Mono/Tri et Puissance) : .....
- Autres, préciser l'usage de l'installation : .....

<b>Raccordement individuel</b>	<input type="checkbox"/> Domestique individuel <input type="checkbox"/> Professionnel, Entreprise ou Collectivité public ↪ Préciser l'activité : .....
<b>Point de livraison</b>	Section et numéro de parcelle : .....
	Adresse / CP / Ville : ..... .....

**PALIER TECHNIQUE DE RACCORDEMENT** : (Cf. barème du distributeur pour la facturation des raccordements)

*Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA :*

- Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée : ..... kVA
- Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée : ..... kVA
- Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée : ..... kVA

Cette puissance de raccordement ainsi que la puissance souscrite devront être identiques dans votre contrat de fourniture.

La puissance de raccordement se déduit de l'intensité maximale que l'utilisateur souhaite soutirer au Réseau Public de Distribution. C'est un des paramètres déterminants qui permet à RET de mener les études techniques nécessaires au raccordement. Si, à l'avenir, les besoins de puissance dépassent cette puissance de raccordement, les éventuels travaux d'adaptation du réseau desservant l'Installation seront à la charge de l'utilisateur.

### PUISSANCE DE SOUSCRIPTION :

(La puissance de souscription ne peut excéder la Puissance de Raccordement. Pour déterminer la puissance de souscription, vous devez analyser vos besoins et la façon dont vous utilisez l'électricité.)

**Puissance de souscription envisagée (kVA)**

Le CCPI doit être accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. Le coffret de contrôle commande est positionné à côté du CCPI dans une armoire, accessible depuis le domaine public.

## PRECISIONS SUR LES APPAREILS ELECTRIQUES DE VOTRE INSTALLATION :

La liste suivante nous permet d'identifier le type d'appareil que comporte votre Installation. Certains de ces appareils présentent des caractéristiques particulières, il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

### Vos installations comportent :

- Autoproduction  
 Pompes à chaleur  
 Appareils de radiologie  
 Climatisation

- Machines à souder  
 Chaudière électrique  
 Ascenseur ou monte-charge  
 Onduleur de puissance  
 Engins de levage (pont roulant)

- Nombre important d'ordinateurs  
 Concasseur  
 Compresseur de fluides  
 Autre : .....

**INTERVENANTS DU CHANTIER**

<b>ARCHITECTE</b>	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	
<b>TERRASSIER</b>	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	
<b>ELECTRICIEN</b>	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	
<b>CONSTRUCTEUR</b>	Société	
	Nom Interlocuteur	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	

**OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS :**

.....

.....

.....

.....

Date : ..... A : ..... Nom/Entreprise : .....

**SIGNATURE** (le demandeur du raccordement ou le tiers habilité) :

**La signature de cette demande vaut engagement (obligatoire).**